



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE**
N° 2025 / 133

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 18

Exprimés : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 4 septembre 2025.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Chantal PRIEUR, Gaëlle BENOIT (adjoints), Jeanine CALCIO GAUDINO, Bahya BAILICHE, Gilles BARJOU, Michel DROUVILLE, Philippe GERTNER, Marie-Laure BOIZOT, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Jocelyne PION, Laurent LETRILLARD, Bernard CLEMENT, Silvia LARRANDART.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Pascal LENOIR.

Nomenclature @CTES : Finances / Décisions budgétaires

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET VILLE

- Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°2025-024 du 17/02/2025 relative à l'approbation du budget Ville 2025 et par laquelle l'organe délibérant a délégué à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre ;
- Considérant que la fongibilité ne concerne que les chapitres réels, que le chapitre 012, les chapitres 021, 023 et les chapitres d'ordre (040, 041, 042 et 043) en sont totalement exclus ;
- Considérant qu'ainsi, la fongibilité des crédits est possible entre les chapitres :
011, 014, 65, 66, 67 en fonctionnement
20, 21, 23, 26 en investissement (ou entre les opérations relevant de ces chapitres, en cas de vote par opération)
- Considérant qu'il n'y a pas de fongibilité possible entre les sections et que les mouvements entre sections nécessitent ainsi une décision modificative ;
- Considérant que la fongibilité est impossible dès lors qu'il y a des opérations d'ordre ;
- Considérant que la préfecture a procédé au paiement de la redevance incitative au titre des dépenses obligatoires sans tenir compte du courrier de réclamation adressé par la ville ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

Pour : 19

Contre : 3

Abstention : 0

- D'effectuer les virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement**Dépenses**

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
014 - 7392221	Fonds péréquation ress.com et intecom.	12 168,00	(1)
011 - 6284	Redevance pour services rendus	42 415,59	(1)
Total		54 583,59	

Recettes

73 - 73223	Fonds DMTO	12 168,00	(1)
78 - 7815	Reprise sur provisions pour les OM	42 415,59	(1)
Total		54 583,59	

Section d'investissement**Dépenses**

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
0147 - 21848	Acquisition matériel administratif	5 000,00	(1)
0159 - 2188	Acquisition matériel - Festivités	-9 970,00	(2)
0161 - 21351	Travaux locaux services techniques	-31 176,00	(2)
0162 - 2031	Ecole Pasteur	440,00	(1)
0163 - 21318	Divers bâtiments	-63 937,00	(2)
0165 - 21318	Acquisition bâtiment services techniques	285 000,00	(1)
0167 - 2158	Travaux gymnase (panneaux de basket)	2 592,00	(1)
0177 - 21538	Travaux eaux pluviales	7 700,00	(1)
0182 - 21351	Travaux piscine	-3 960,43	(2)
0190 - 2151	Travaux de voirie	-10 805,92	(2)
0192 - 21351	Maison du poète - chaudière	-30 000,00	(2)
0207 - 2113	Rénovation du stade	100,00	(1)
0223 - 21538	Fontaine du Pâtis	-249 020,00	(2)
0252 - 2313	Eglise Saint-Pierre	45 000,00	(1)
0252 - 2316	Tableaux	-2 376,00	(2)
0252 - 21621	Eglise Saint-Pierre Dépose Gisant	2 178,00	(1)
0285 - 21314	Porte d'entrée Sémaphore	1 291,08	(1)
0290 - 2158	Acquisition de matériel - police municipale	-3 214,40	(2)
041 - 204411	Cession parcelle	1 300,00	(1)
0152 - 2188	Acquisition matériel sportif	220,00	(1)
Total		-53 638,67	

Recettes

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
10 - 10222	FCTVA	-1 544,00	(2)
13 - 13361	Subvention DETR (terrain de sport)	3 182,00	(1)
13 - 1321	Subvention DRAC - Fontaine du Pâtis	-104 166,67	(2)
13 - 13361	Subvention DETR (aire de jeux)	-2 163,00	(2)
13 - 1311	Subvention DSIL - Bouchez	-41 689,00	(2)
13 - 13361	Subvention Gerbes d'Orge	14 627,00	(1)
13 13361	Subvention DETR - bâtiments services techniques	75 000,00	(1)
13 - 1318	Subvention Association St-Pierre	1 815,00	(1)
041 - 2111	Cession parcelle	1 300,00	(1)
Total		-53 638,67	

- (1) Ajout de crédits
(2) Reprise de crédits



Pour extrait conforme
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre